

RAPPORT N°213 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 11 JANVIER 2020

Ce rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 4 au 11 janvier 2020 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Au moins trois (3) personnes ont été assassinées au cours de la période et une victime a échappé à une tentative d'élimination. Toutes les victimes sont identifiées ainsi que les circonstances de leur assassinat. Leurs bourreaux restent cependant inconnus à ce jour.

Des cas d'arrestations arbitraires : au moins sept (7) cas sont répertoriés, en plus d'un passage à tabac mené par des membres de la milice imbonerakure.

Le rapport évoque aussi des violations de la loi par le parquet de la province Bururi qui maintient en détention plusieurs personnes pourtant acquittées sur décision du tribunal.

1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique

- Des individus non identifiés ont assassiné Tharcisse Macumi dont le corps a été découvert pendu dans un bois sur la colline Nyabututsi, commune et province Bururi (centre du pays) le 31 décembre 2019. Des proches rapportent que la victime est un militaire qui était affecté au 22^e Bataillon blindé de Gitega.

Sos-Torture/Burundi note que la police de Gitega n'a identifié aucun suspect à ce jour.

- Des individus non identifiés ont tenté d'assassiner Julien Bakanibona (41 ans) sur la colline Mwanja, commune et province Kirundo (nord du pays) le 5 janvier 2020 en début de soirée. Des proches rapportent que la victime a été interceptée par deux hommes juste devant son domicile, qui lui ont asséné plusieurs coups de machettes au dos, au bras et à la tête.

Sos-Torture/Burundi note que la police n'a identifié aucun suspect à ce jour. Les voisins qui sont venus au secours ainsi que la victime, membre du parti d'opposition CNL, soupçonnent des membres de la milice imbonerakure d'être les

auteurs de l'attaque. Ils avaient menacé M. Bakanibona de représailles s'il refusait d'adhérer au parti au pouvoir CNDD-FDD.

- Des individus non identifiés ont assassiné Richard Tuyisenge (21 ans) dont le corps a été découvert au centre de la commune Bukeye, province Muramvya le 8 janvier 2020. Des témoins rapportent que la victime a été égorgée.

Sos-Torture/Burundi note que la police de Bukeye n'a identifié aucun suspect à ce jour.

- Des individus non identifiés ont assassiné Frédéric Nkezabahizi (65 ans) à son domicile sur la colline Gisitwe, commune Ntega, province Kirundo (nord du pays) dans la nuit du 8 janvier 2020. Des proches rapportent que l'épouse de la victime a également été blessée à coups de machettes au cours de l'attaque.

Sos-Torture/Burundi note que la police de Ntega n'a identifié aucun suspect à ce jour.

2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique

- Des membres de la milice imbonerakure ont passé à tabac Méthode Minani sur la colline Gisitwe, zone Kibungere, commune Nyabihanga, province Mwaro (centre du pays) le 4 janvier 2020. Des proches rapportent qu'il est victime de l'adhésion de son fils nommé Vincent Tuhabonye au parti d'opposition CNL (Congrès National pour la Liberté).

Sos-Torture/Burundi note la violence des membres de la milice du parti au pouvoir ainsi que la complicité de la police. Des témoins rapportent que le responsable du parti CNL de la colline Gisitwe, Berchimas Ndayishimiye, a été arrêté par ces mêmes miliciens alors qu'il tentait de venir au secours de M. Minani; et remis à la police pour être incarcéré.

- Des membres de la milice imbonerakure ont arrêté Marcel Bitariho et Jonas Manirampa sur la colline Musongati, commune Nyabihanga, province Mwaro (centre du pays) le 6 janvier 2020. Des témoins rapportent que les deux hommes,

membres du parti d'opposition CNL, sont accusés d'écouter des chants de ce parti enregistrés dans leurs téléphones.

Sos-Torture/Burundi note des arrestations arbitraires visant des membres de l'opposition, ainsi que la complicité des agents de la police. Les accusations à l'endroit de ces deux militants ont ensuite changé pour devenir « tenue illégale de réunion ».

- Des membres de la milice imbonerakure ont illégalement arrêté Béatrice Barendayabo sur la colline Miterama, commune Nyabihanga, province Mwaro le 7 janvier 2020. Des proches rapportent que Mme Barendayabo est une militante active du parti d'opposition CNL.

Sos-Torture/Burundi note en outre la complicité des agents de la police à travers les actes commis par les membres de la milice du parti au pouvoir. La victime est maintenue en détention au cachot de Nyabihanga sans motif valable.

- Le responsable du service national des renseignements de la province Bururi a arrêté Davis Mugenzi, Arsène Baserukiye et Claver Ndikumana dans la commune Mugamba, province Bururi (sud du pays) le 9 janvier 2019. Des proches rapportent que les deux premiers sont des élèves du lycée communal de Kibezi (situé à Mugamba) et le troisième est un retraité de la police burundaise.

Sos-Torture/Burundi note des arrestations arbitraires menées sans mandat et dont les motifs n'ont pas été signifiés aux concernés, ni à leurs proches.

3. Des personnes maintenues illégalement en détention

Sos-Torture/Burundi a appris le maintien en détention prolongé et non justifié de cinq personnes, pourtant libérées sur décision judiciaire du Tribunal de Grande instance de Bururi entre novembre et décembre 2019.

Les victimes de cette injustice sont :

- Marc Manirakiza : il avait été arrêté le 30 avril 2019 pour vol qualifié. Malgré un acquittement du Tribunal de grande instance de Bururi dont il a eu connaissance

le 22 novembre 2019, M. Manirakiza a été maintenu en prison par le parquet de Bururi sans motif légal.

- Elvis Ndagijimana : cet homme a été arrêté et écroué pour vol qualifié. Acquitté sur décision du tribunal dont il a eu notification le 18 décembre 2019, il reste également en détention sur décision non justifiée du parquet de Bururi.
- Léonidas Nibaruta : il a été signifié de son acquittement le 27 novembre 2019 après quatre mois et demi en prison (arrestation survenue le 2 juillet 2019). Depuis cet acquittement, M. Nibaruta n'a toujours pas été libéré.
- Jérôme Ntimpirangeza : il a été acquitté et notifié de cette décision le 15 novembre 2019. Depuis ce jour, il est maintenu en détention sur décision du parquet de Bururi.
- Égide Manirakiza : il avait été arrêté le 2 septembre 2019 et poursuivi pour vol qualifié. La décision de son acquittement lui a été signifiée le 27 novembre 2019, mais n'a jamais été mise en exécution à ce jour à la suite du refus du parquet de Bururi.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.